



Syndicat
de l'Enseignement
de l'Ouest
de Montréal

SEOM.QC.CA



Syndicalement vôtre

Le Mot de la présidence

Mélanie HUBERT

DANS CE NUMÉRO :

La 101^e journée de travail pour les enseignantes et enseignants à statut précaire du secteur des jeunes. 2

Opération ancienneté 2

Mesure 12070 : une option de financement pour les nouveaux programmes à l'ÉDA 3

Réseau environnement 2018 3

Ralentissement des services offerts au SEOM 4

CALENDRIER



Conseil des personnes déléguées

17 janvier 2018

Congrès 2018

18 et 19 janvier 2018

La Négociation au cœur de notre action

Cela vous semblera peut-être difficile à croire, mais la prochaine négociation nationale a nourri plusieurs heures de discussion depuis la rentrée et cela s'intensifiera dans les prochains mois!

Au moment d'écrire ces lignes, nous sommes dans les derniers préparatifs du VII^e Congrès de la FAE. Réunis sous le thème « La Négociation au cœur de notre action », nous aurons l'occasion de revoir les statuts et règlements de la FAE en ce qui concerne les instances mises au jeu lors de la négociation ainsi que le mode de fonctionnement propre à chacune.

Les 18 et 19 janvier, une délégation d'environ 35 personnes représentera le SEOM et fera valoir les changements que nous jugeons importants en prévision de la prochaine ronde de négociation.

Au total, une trentaine de propositions seront présentées. Celles-ci visent parfois à corriger des problèmes passés, parfois à faire valoir une vision particulière du fonctionnement que nous aimerions voir adopter. Dans plusieurs cas, nous souhaitons exercer un plus grand pouvoir dans la prise de décision. Ainsi, nous proposerons que le Conseil fédératif de négociation (CFN) puisse adopter ou approuver un plus grand

nombre d'éléments, notamment le plan de communication. Nous proposerons également que plus de décisions soient prises après consultation de divers comités de la FAE (dont celui d'action-mobilisation), voire des membres de chacun des syndicats réunis en assemblée générale. Rapprocher les débats et les décisions de « la base » a sans contredit été l'élément central de nos discussions préparatoires.

Réussirons-nous à faire adopter l'ensemble des propositions? Il y a fort à parier que non. Cependant, nous aurons eu l'occasion d'exprimer notre point de vue et d'entendre celui des autres. Il s'agit d'un exercice démocratique fort important et toute la délégation est prête à débattre des idées mises au jeu.

Ce VII^e Congrès permettra donc de définir les règles qui seront appliquées pour la prochaine négociation. Dans les semaines qui suivront, la FAE et les syndicats affiliés entameront les travaux devant mener au renouvellement de l'Entente nationale en 2020. Nous y sommes déjà!

Pour conclure, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont nourri les réflexions depuis la rentrée scolaire. Même si les idées ne seront pas toutes retenues au niveau national, je vous assure que les membres du Conseil

La 101^e journée de travail pour les enseignantes et enseignants à statut précaire du secteur des jeunes.

Chantal LEFORT
vice-présidente aux relations de travail

Cette année, la 101^e journée est le 29 janvier 2018. Si vous détenez un contrat à temps partiel à cette date, vous obtenez par le fait même de nouveaux droits, mais aussi de nouvelles obligations.

Si vous effectuez les 100 derniers jours de l'année scolaire, vous aurez droit aux journées pédagogiques de juin 2018¹.

Par ailleurs, si la personne que vous remplacez revient en retour progressif après cette date, sachez que malgré la diminution progressive de vos journées travaillées, vous ne pourrez vous désister de votre

contrat. En effet, vous devez, en vertu de l'Entente nationale,² terminer votre prestation de travail tant et aussi longtemps que l'enseignante ou l'enseignant ne sera pas de retour à temps complet. En contrepartie, la CSMB complètera votre contrat lorsque d'autres tâches seront disponibles. Une fois la personne remplacée de retour à temps complet, vous pourrez poser votre candidature aux affichages Internet bimensuels si votre nom est inscrit sur la liste de priorité d'emploi.

¹ Voir la clause 5-1.13 B).

² Voir la clause 5-1.13 C).

Opération ancienneté

Marco BERGERON
conseiller au secondaire

La CSMB doit afficher la liste préliminaire d'ancienneté **AVANT LE 31 JANVIER 2018**¹.

Les enseignantes et enseignants réguliers disposent d'un délai de 15 jours ouvrables pour signaler à la Commission, s'il y a lieu, les corrections à y apporter par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le portail de la CSMB². Nous vous invitons à faire parvenir une copie du formulaire³ dûment complété à la personne répondante de votre établissement et à en conserver une copie pour votre dossier personnel.

Cette opération est très importante puisque la liste d'ancienneté officielle sera utilisée lors de l'application des mécanismes de sécurité d'emploi et de mouvement de personnel.

Si l'affichage ou le formulaire n'est pas accessible, avisez votre direction et contactez votre personne répondante au SEOM le plus rapidement possible.

¹ Clause 5-2.08 de l'Entente locale, 11-7.13 et 13-7.13 de l'Entente nationale.

² <http://portailadm.csmb.qc.ca/intra/Service/Adm/srh/dotrem/default.aspx>

³ Voir la section « Dotation et rémunération », puis aller sous l'onglet « formulaire ».

Mesure 12070 : une option de financement pour les nouveaux programmes à l'ÉDA

Benoit COUTU
vice-président à la vie professionnelle

L'implantation des nouveaux programmes à l'éducation des adultes doit se faire dans les meilleures conditions possibles. Il est très important de savoir que **la mesure 12070¹ peut être utilisée afin de libérer du personnel enseignant à même la tâche éducative.** Il s'agit d'une mesure budgétaire récurrente. La CSMB dispose cette année d'un montant d'environ 239 000 \$ réparti en quatre (4) centres². Fait important : **cette mesure est distincte et en sus du budget de perfectionnement³** alloué pour chaque membre du personnel enseignant d'un établissement.

La mesure 12070 doit être utilisée à bon escient. Aussi, l'équipe enseignante de **chaque centre a ses besoins spécifiques.** Si ce n'est déjà fait, lors de sa prochaine rencontre, **votre CPEE peut donc faire la recommandation d'utiliser la mesure 12070 pour libérer les membres du personnel qui souhaitent travailler sur l'une ou l'autre des facettes de l'implantation de nouveaux programmes.**

Certains centres se servent d'ailleurs déjà de la mesure 12070 avec succès et grande satisfaction.

Dans le respect de notre contrat de travail, la libération du personnel enseignant est une excellente opportunité pour s'approprier la répartition, par niveau et par matière, des nouveaux contenus. Il s'agit aussi d'une pratique très utile pour créer du matériel pédagogique d'enseignement ou d'évaluation ainsi que pour se familiariser avec de nouvelles approches pédagogiques sous-tendues par ces nouveaux programmes.

Que reste-t-il de l'argent de cette mesure dans votre centre? Il est fort improbable qu'il y soit déjà épuisé. Mais si tel semble être le cas, n'hésitez pas à communiquer avec le SEOM. Nous serons heureux de vous aider à « retrouver » l'argent de cette importante mesure.

¹ MÉES, Règles budgétaires : mesure 12070, formation continue pour le personnel scolaire.

² Au prorata du nombre de postes d'enseignants à temps plein par centre.

³ Le budget de perfectionnement doit être géré par votre Instance locale de perfectionnement (ILP).



Réseau environnement 2018



Le réseau environnement aura lieu le 7 février prochain, au Château Royal à Laval. L'objectif de ce réseau est d'informer et d'outiller les enseignantes et enseignants sur les thématiques développées par le mouvement **héros**. La programmation débutera par une formation de base au sujet du mouvement héros. Ensuite, trois conférences seront offertes;

- ◆ Le professeur Normand Mousseau présentera son livre « Gagner la guerre du climat ».
- ◆ L'organisme Équiterre présentera une conférence pour outiller les participantes et les participants à devenir des citoyens plus écoresponsables.
- ◆ L'organisme Environnement jeunesse présentera leurs activités de formation environnementale dans les écoles.

Pour vous inscrire, contactez Christian Page au SEOM, votre responsable local du mouvement **héros** au 514-637-3548.

d'administration ont eu l'occasion de vous entendre et ont la ferme intention de tenir compte des idées exprimées et des consensus qui ont émergé au fil des discussions. Les rencontres tenues jusqu'à présent ont été des plus enrichissantes. Elles me confirment

que le syndicalisme est toujours bien vivant et que plusieurs d'entre vous sont prêtes et prêts à poursuivre la lutte!

Voilà, sans contredit, une excellente nouvelle en ce début d'année!

Ralentissement des services offerts au SEOM

Veillez noter qu'au cours des prochaines semaines, l'équipe du bureau sera impliquée dans divers projets et cela aura un impact sur le service offert au téléphone ou par courriel.

Préparation et Congrès de la FAE (service au ralenti) 17, 18, 19 janvier

Formation pour tous les membres du bureau

AUCUN SERVICE TÉLÉPHONIQUE

(retour des courriels dès que possible)

23 janvier, 8 h 30 à 10 h 30

31 janvier, 11 h 30 à 16 h 30

8 février : 8 h 30 à 16 h 30

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration habituelle.



Le journal **Syndicalement vôtre** est réalisé par le Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (SEOM). Tiré à 4 100 exemplaires, il est distribué à toutes les enseignantes et les enseignants de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys.

Conception graphique, mise en page et révision de textes : **Jean-Philippe Viau et Chantal Harvey**.